

**Vallée Sud  
HABITAT**

Grand Paris

**N° B-19/2022**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**BUREAU de l'O.P.H. "VALLEE SUD HABITAT"**

**Séance du 07 novembre 2022**

**Le 07 novembre 2022 à 14h30,**

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat », dûment convoqués le 28 octobre 2022, se sont réunis en salle Sérès, 5 rue Paul Vaillant Couturier au siège de Vallée Sud Habitat, sous la présidence de Monsieur Yves COSCAS, Vice-président de l'O.P.H « Vallée Sud Habitat ».

**Étaient présents :** Yves COSCAS, Martine BAGDASSARIAN, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle MOUSSA.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

**Était absente excusée :** Colette HUARD.

**Était également présent :** Yann CHEVALIER, Directeur Général.

**Objet :** Quartier « Le Nôtre » Cession de parcelles foncières à la SPL Vallée Sud Aménagement – Modification de la délibération B35/2021 du 07 décembre 2021.

VALLEE SUD HABITAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION

**Objet : Quartier « Le Nôtre » Cession de parcelles foncières à la SPL Vallée Sud Aménagement – Modification de la délibération B35/2021 du 07 décembre 2021.**

**Le Bureau du Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Considérant que**, dans le cadre du projet de réaménagement du « Quartier Le Nôtre », Vallée Sud Aménagement Grand Paris souhaite acquérir les parcelles de terrain BM 53, BM 69 (ex BM 55A), BM 71 (ex BM 55B), BM 73 (ex BM 57A), et BM74 (ex BM 57 C).

**Considérant que** Vallée Sud Habitat souhaite céder les parcelles de terrain BM53, BM 69 (ex BM 55A), BM 71 (ex BM 55B), BM 73 (ex BM 57A), et BM74 (ex BM 57 C).

**Considérant que** le Bureau du Conseil d'Administration dans sa délibération n°B35/2021, du 7 décembre 2021 a approuvé le principe du projet de céder les parcelles de foncier à la SPL Vallée Sud Aménagement,

**Vu** les valeurs vénales des avis des Domaines,

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la cession des parcelles de terrain cadastrées BM53, BM 69 (ex BM 55A), et BM 74 (ex BM 57 C) d'une surface totale de 1 339 m<sup>2</sup> à la SPL Vallée Sud Aménagement Grand Paris, au prix de 200.000,00 € Hors Taxes.

**APPROUVE** la cession des parcelles de terrain cadastrées BM 71 (ex BM 55B) et BM 73 (ex BM 57A), d'une surface totale de 619 m<sup>2</sup> à la SPL Vallée Sud Aménagement Grand Paris, au prix de 900.000,00 € Hors Taxes.

**AUTORISE**, le Directeur Général ou son représentant à signer tous les actes à venir, et le cas échéant une promesse de vente préalable, ou tout autre document se rapprochant de cette cession, et convenir de toutes les conditions financières, juridiques ou techniques qu'il jugera nécessaire à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER

Vue pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 17 novembre 2022  
Reçue en Préfecture le 14 novembre 2022  
Certifiée exécutoire le 17 novembre 2022  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER  
Directeur Général